



L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme

MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 23/06/2022

Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Régis MOREL,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/44 : Dépôt dossier DETR pour équipement école

Madame la maire relaie au conseil municipal la demande des enseignantes concernant l'achat de différents matériels (mobilier scolaire & matériel audio-visuel) nécessaire à l'équipement des 3 nouvelles classes pour la rentrée 2022/2023. Il s'agit d'une part, de mobilier scolaire en particulier les chaises qui ne sont plus adaptées à la taille des enfants et d'autre part de matériel (vidéo-projecteurs, lecteur audio, casques adaptés aux enfants pour le travail informatique etc.). Madame la maire propose de solliciter la préfecture au titre de la DETR pour savoir s'il existerait un reliquat 2022 permettant d'aider la commune pour ces achats. Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Équipement mobilier	1777,94	DETR (70 %)	2684,49
Équipement audio-visuel	2057,05	Autofinancement (30 %)	1150,5
TOTAL HT	3834,99	TOTAL HT	3834,99

Le conseil municipal à l'unanimité valide le plan de financement prévisionnel et autorise Madame la maire à déposer un dossier DETR.

À Faux la Montagne, le 27 juillet 2022,

La Maire,

C.MOULIN